

## Séance du vendredi 28 juin 2019

### Délibération DU CONSEIL

*AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -POLITIQUE DE LA VILLE*

LOOS -

#### **NPRU - QUARTIERS LES OLIVEAUX - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE**

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la Politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles.

La compétence Politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

#### **I. Rappel du contexte**

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur des Oliveaux à Loos, a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt national par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme de renouvellement urbain.

Suite à la délibération n°15 C 1368 en date du 18 décembre 2015, il a été engagé un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour ce faire, la MEL, la Ville de Loos et les bailleurs Vilogia, Partenord et SRCJ ont décidé de faire appel à un groupement de prestataires, en groupement de commandes. Le premier marché subséquent de cet accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine étant la réalisation d'une étude urbaine.

Le projet de mandat du président Damien Castelain pose l'ambition d'une métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur la méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des Oliveaux à Loos.

## Séance du vendredi 28 juin 2019

### Délibération DU CONSEIL

---

#### **II. Objet de la délibération**

Le processus d'information et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la Ville de Loos dans le cadre des projets liés au dossier ANRU.

Cette démarche a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public :

Depuis 2015, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information et de concertation avec la population :

- Réunions publiques aux habitants du quartier : 10 mars 2015, 14 décembre 2016, 28 juin 2017, 6 février 2019 et les 04 juillet 2018 et 12 décembre 2018 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre)
  - Réunion publique aux loossois : 16 mai 2019
  - Ateliers participatifs dans le cadre de l'étude stratégique : (13 janvier 2017, 26 janvier 2017, 09 février 2017, 16 mars 2017) et une trentaine d'entretiens « minutes » avec les habitants sur l'espace public.
  - Rencontre avec les adhérents de Mosaïque : 5 avril 2017 ; 3 mai 2017
  - Rencontre avec les collégiens du DRE : 10 mai 2017
- Intervention durant deux cafés-parents : (25 avril 2017 : Desbordes-Valmore ; 4 mai 2017 : Charles Perrault)
- Organisation de deux cafés-NPRU à Mosaïque : (8 juin 2018, Jeudi 6 juillet 2018)

Réunion de concertation sur le projet NPRU 2018 /2019 :

- Comité de quartier : 9 mars 2018
- Espace Mosaïque : 27 – 28 – 29 mars 2018
- Ecole Charles Perrault (café-parents) : 3 avril 2018
- Ecole Desbordes-Valmore (café-parents) : 6 avril 2018
- Cité des enfants : 9 avril 2018
- Commerçants et artisans du quartier : 19 avril 2018 et 6 février 2019
- Salariés de la fabrique de l'emploi : 25 juin 2018 et 28 mars 2019
- Acteurs du quartier (enseignants et professions médico-sociales) : 29 janvier 2019
- Partenaires de l'éducation dans la cadre de l'AMO sur la mixité sociale : 6 juin 2019

-Atelier de concertation avec la maîtrise d'œuvre urbaine et les habitants du quartier : 10 avril 2018

-Différentes visites à la Maison du projet de la part d'habitants du quartier

Rencontre avec les élèves de CE1 - CE2 de l'école Sand Daudet :

- Visite du quartier des Oliveaux : 16 et 17 mai 2018
- Rencontre des élèves à la maison du projet : 19 juin 2018
- Animation d'un atelier avec les CE2 le 1er mars 2019

## Séance du vendredi 28 juin 2019

### Délibération DU CONSEIL

---

-Réunions sur la question des relogements : 18 décembre 2018 (tour Kennedy), 23 janvier 2019 (tour Mermoz) et 30 janvier 2019 (tours Vigny, Bretagne et Roosevelt)

En continuité de ces démarches, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain.

Objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Désenclaver le quartier en exploitant et intégrant le potentiel de la LINO au projet urbain: raccordement de la LINO à la rue Vincent Auriol, accès naturel du quartier (et création d'une nouvelle façade urbaine (entrée de Ville) ;
- Veiller à l'équilibre Nord- Sud du quartier des Oliveaux par une intervention sur les équipements et leurs usages ;
- Adapter la stratégie d'intervention urbaine et patrimoniale aux différents secteurs du quartier tout en améliorant l'attractivité des immeubles d'habitation conservés ;
- Création d'un pôle de centralité ouvert sur le quartier et son environnement (dont la démolition du centre commercial existant et sa reconstruction en cœur de quartier) ;
- Intégrer l'approche environnementale de façon transversale et la mise en réseaux des espaces verts du quartier pour faciliter leur appropriation et activer leur potentiel de valorisation.

### III - Modalités de concertation :

Compte-tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation. Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

Concernant les mesures d'annonces et d'affichages :

- Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr.

Concernant les modalités de concertation :

- Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public des affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations, à la Mairie

## Séance du vendredi 28 juin 2019

### Délibération DU CONSEIL

---

de Loos, à l'antenne Mairie des Oliveaux, ainsi qu'au siège de la Métropole Européenne de Lille ;

- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Loos (104 rue du Maréchal Foch 59120 Loos) ou au siège de la MEL (1 rue du ballon, 59800 Lille) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : [www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html](http://www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html)).

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les documents d'informations seront disponibles à la maison du projet (Cité des enfants) et sur la plateforme de participation de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

**Résultat du vote : Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 05/07/2019**